

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 17 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 17 janvier, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absent excusé : PARISCOAT Dominique



DELBU2023-01-006

Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs

Créations de postes permanents liées aux mobilités internes/externes et aux besoins des services

Pôle Transition économique et sociale - Service sport

Intégration des heures complémentaires dans la DHS - Agent d'accueil, d'entretien, piscine de Guingamp

Un agent d'accueil et d'entretien de la piscine de Guingamp réalise régulièrement quelques heures complémentaires pour répondre aux besoins du service.

En conséquence, avec l'accord de l'intéressé, il est proposé d'augmenter la DHS de l'agent, avec un passage de 27h45 à 28 heures par semaine (soit 15 minutes/semaine).

Il est donc proposé à compter du 1^{er} mars 2023 :

* de créer un poste à temps non complet (28h)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs,

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- de valider la création d'un poste à temps non complet (28h) d'adjoint technique ;
- de confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

